

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

Moulins, le

4^e Bureau
B. P. 349
03016 MOULINS CEDEX
Tél. 70.46.14.32
MB/MM

Affaire suivie par Mme Badarelli

Poste n° 435

Porte n°

n° 3272189

A R R E T E

Le Préfet de l'Allier,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi 70.1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret n° 81.239 du 3 mars 1981 ;

VU l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa séance du 17 mars 1989 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BILLY : Eglise

- lustre
- Pietà
- statue Saint Cirque et Sainte Julitte

CHASSENARD : Eglise

- Maître autel
- statue en bois polychrome St Georges
- statue St Roch

CHATEAU S/ALLIER : Eglise

- statue en pierre :Vierge du couvent de Lorette

.../...

COLOMBIER : Eglise

- statue en bois doré : pieta
- chasse en bois doré
- plaque de cuivre

COMMENTRY : Sculptures en plein air

- "Les Dons de la Terre"
- "Le Paysan"
- "La Sculpture"

CUSSET : Eglise - Tableaux

- "St Vincent de Paul"
- "Montée au Calvaire"
- "Sainte Conversation"
- "Saint Saturnin"
- "Lapidation de St Etienne"
- "Pamoison de la Vierge"
- "Au Pied de la Croix"
- "St Michel terrassant le dragon"

DOMPIERRE S/BESBRE : Eglise

- stalles du XVIème siècle

HERISSON : Eglise de Chateloy

- statue en pierre : "St Luc"

LURCY-LEVIS : Eglise

- Pietà

MALICORNE : Eglise

- Pietà de Notre Dame des Urciers

MEILLERS : Eglise

- Ecce Homō

MONETAY S/LOIRE : Eglise

- Bénitier et son support
- St Evêque

MONTOLDRE : Eglise

- Statue en bois doré : "Vierge à l'enfant"

Article 2 - M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de droit de la commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

Pour ampliation
le Chef de Bureau,



M. BADARELLI

Moulins, le 30 MAI 1989

Le Préfet,
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Yves VOIRIN